

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011**

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique NAGY, M. Eric WARLOUZET représentant la commune de Les AGEUX,
M. Yannick LE DRIANT (suppléant de M. Jean-Marc DELHOMMEAU,) M. Michel DELAGRANGE (suppléant de M. Christian GRESSIER) représentant la commune d'ANGICOURT,
Mme Marinette CAROLE, M. Daniel MERCIER représentant à la commune de BAZICOURT,
M. Christian de LUPPÉ représentant la commune de BEAUREPAIRE,
Mme Khristine FOYART, M. Jacques PERRAS, Mme Jeanine PICQUE représentant la commune de BRENOUILLE,
Mme Roselyne GOENSE et M. Bernard VANDENBERGHE (suppléant de M. Bernard FRICKER) représentant la commune de CINQUEUX,
M. Alain COULLARÉ et M. Bernard CORLAY représentant la commune de MONCEAUX,
Mme Aline PERROT, M. Alain CZYZ, M. Pierre RENAUD représentant la commune de PONTPOINT,
Mme Emilienne DUNAND (suppléante de Mme Géraldine CAPRON), M. Gilbert DAFLON, M. Michel DELMAS, M. Philippe HERVIEU, M. Bernard FLAMANT, M. Ludovic KOROLOFF, M. Michel ROBY, Mme Magali TIXIER représentant la commune de PONT SAINTE MAXENCE,
M. Gérard BIDAULT représentant la commune de RIEUX,
M. Martial BUTEAU et M. Ludovic SARRAZIN représentant la commune de ROBERVAL,
M. Raoul CUGNIERE et M. Emmanuel CAVICCHI (suppléant de M. Didier WARMÉ) représentant la commune de SACY LE GRAND,
M. Jean-François HILLEBRAND (suppléant de M. François MORENC), M. Jean-Marie ROBERT représentant la commune de SACY LE PETIT,
M. François LAURENT (suppléant de M. Michel COLLETTE), Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU,
M. Philippe KELLNER, M. Robert LAHAYE, Mme Claudine LAULAGNET, Mme Anne-Sophie MORIAU représentant la commune de VERENUIL EN HALATTE,
M. Alain DOMAGNÉ (suppléant de M. Gérald GASTON), Mme Marie-Laurence LOBIN représentant la commune de VILLENEUVE SUR VERBERIE.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Marc DELHOMMEAU, M. Christian GRESSIER (ANGICOURT),
M. Philippe FROIDEVAL (BEAUREPAIRE),
M. Bernard FRICKER (CINQUEUX),
Mme Géraldine CARPON (PONT SAINTE MAXENCE),
M. Gérard LEUK (RIEUX),
M. Didier WARMÉ (SACY LE GRAND),
M. François MORENC (SACY LE PETIT),
M. Michel COLLETTE (SAINT MARTIN LONGUEAU),
M. Gérald GASTON (VILLENEUVE SUR VERBERIE).

ABSENTS :

M. Michel BABOEUF, et Mme Laurence THIEFFRY (RHUIS)

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Philippe FROIDEVAL à M. Christian de LUPPÉ,
M. Gérard LEUK à M. Gérard BIDAULT

Secrétaire de Séance
Daniel MERCIER

I – Approbation du procès-verbal du 16 mars 2011

M. NAGY fait remarquer qu'il y a lieu de supprimer un « 0 » à la lecture de 30.000 /38.000 euros en page 7.

Aucune autre remarque n'étant exprimée, le Président met au vote.

Adopté à l'unanimité.

II – Vote du compte administratif 2010

Le Président laisse la parole à M. COULLARÉ, doyen de séance, pour la présentation de ce chapitre, et lui cède la présidence.

M. COULLARÉ indique que lors de la réunion du 16 mars dernier, il avait précisé que les résultats 2010 étaient bons mais de nouveaux éléments permettent de dire qu'ils sont meilleurs.

On peut inscrire un chiffre positif de 399.353,52 euros, ajouté à une réserve antérieure de + 2.674.269,60 euros, soit un résultat de clôture excédentaire de 3.073.623,12 euros. Ces résultats ont été réalisés grâce à une politique d'économies sur différents secteurs et plus particulièrement sur les contrats d'énergie, d'assurances, d'entretien et les dépenses à caractère général.

M. COULLARÉ reprend quelques chiffres clés de l'année :

- Résultat de clôture pour les investissements de – 975.868,38 euros. Le montant des restes à réaliser étant de 1.292.275,89 euros, le résultat définitif est de +316.406,51 euros
- Résultats globaux de clôture pour un positif de 2.097.753,74 euros, à cela s'ajoute 1.292.275,89 euros de reste à réaliser, soit un montant inscrit en résultat définitif de 3.390.029,63 euros.

Il précise que les réserves sont suffisantes pour appréhender l'avenir. La compensation TP baisse d'année en année et que 2011 sera la dernière année de versement. La somme annoncée lors du DOB est erronée, elle sera de 636.000 euros et non 477.213 euros

Il indique que pour faire face aux investissements prévus, un emprunt à taux faible a été contracté, l'objectif étant de ne pas amoindrir les réserves. Cette opération s'inscrit dans une politique judicieuse de gestion approuvée par le Premier Magistrat de la Cour des Comptes.

M. COULLARÉ demande à l'assemblée si la présentation qui vient d'être faite est suffisante pour passer au vote du budget administratif.

M. NAGY fait remarquer que les chiffres inscrits dans les tableaux présentés ne reprennent pas les virgules, et que par conséquent cela modifie légèrement les résultats. Il demande que les chiffres soient vérifiés.

M. DELMAS et M. COULLARÉ prennent bonne de sa remarque et précisent que les chiffres sont arrondis à l'euro et ont été vérifiés par le Monsieur le Trésorier, donc en parfaite conformité.

M. ROBY revient sur la somme de 1.279.222 euros inscrite dans le compte « dépenses imprévues ». Il ne visualise pas de réalisé.

M. COULLARÉ rappelle que des dépenses imprévues constituent des réserves.

M. COULLARÉ invite l'assemblée au vote après que Monsieur le Président ait quitté la salle.

Adopté à l'unanimité.

Voir délibération en annexe

III – Approbation du compte de gestion

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010, les élus sont invités par M. le Président à approuver le compte de gestion présenté par le Trésorier.

Approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être rassuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : de déclarer que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV – Affectation du compte de résultat

M. DELMAS reprend :

« Après avoir approuvé le compte administratif pour 2010 excédentaire pour un montant de 3.073.623,23 euros, constatant que le compte administratif fait apparaître un besoin de financement en matière d'investissement d'un montant de 975.869,38 euros,

Vu l'état des restes à réaliser présentant un solde de 1.292.275,889 euros »

Il propose de reporter à la section de fonctionnement la totalité de l'excédent préalablement constaté.

Il invite au vote.

Adopté à l'unanimité.

Il souhaite que la formulation de la délibération soit modifiée.

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement de 3 073 623,12 € (résultat cumulé 2010),

Constatant que le compte administratif 2010 fait apparaître un besoin de financement en section d'investissement d'un montant de 975 869,38 €,

Vu l'état des restes à réaliser (engagements non mandatés ou recouverts au 31 décembre 2010) présentant un solde de + 1 292 275,89 € (composé de 1 028 119,27 € en dépenses et 2 320 395,16 € en recettes),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article Unique : décide d'affecter au budget primitif 2011 le résultat indiqué comme suit :

→ Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement pour 3 073 623,12 €

(ligne 002 en recettes)

V – Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

M. DELMAS cède la parole à M. BIDAULT.

M. BIDAULT rappelle que le budget du service des Ordures Ménagères se porte bien. La renégociation de contrats et la réorganisation de services ont permis une baisse des coûts. Les résultats sont bons et l'on constate un résultat excédentaire de 300.000 euros.

Compte tenu des différents paramètres évoqués ci-dessus mais aussi des coûts de traitement liés au SMVO, il apparaît comme envisageable et souhaitable, de proposer une baisse de la TEOM de 0.5 % soit :

- Pour Pont Sainte Maxence il est proposé un taux de 13.6 % contre 14.10 %
- Pour les 16 autres communes, il est proposé un taux de 13.1% contre 13.6 %.

Ainsi le budget prévisionnel 2011 inscrirait une recette de 3.371.243 euros.

Sur ce budget, M. BIDAULT informe que des crédits ont été prévus pour la réalisation d'une étude sur la redevance incitative. L'impact de cette baisse des taux a été mesuré afin de ne pas avoir à « ré-augmenter » ceux-ci l'année prochaine, et ainsi faire du « yoyo » comme annoncé lors du précédent Conseil Communautaire.

Mme MORIAU, en sa qualité de conseillère municipale à Verneuil en Halatte, manifeste un sentiment de satisfaction sur les chiffres annoncés et la politique menée sur la volonté de passer progressivement à la redevance incitative.

M. BIDAULT précise que sur le long processus que représente la mise en place de la redevance incitative, il est prévu et nécessaire d'avoir une parfaite maîtrise des bases fiscales. Ce système va entraîner un certain nombre de distorsions, il faut le rendre acceptable.

Une somme d'argent est budgétée quant aux systèmes de tris pour l'éco emballage et les changements SMVO pour une perpétuelle réorganisation d'optimisation des services, en fonction des évolutions à venir.

M. LAHAYE demande si une date est prévue pour l'ouverture de l'étude sur la redevance incitative.

M. BIDAULT indique qu'aujourd'hui l'énergie déployée est tournée vers le plan compostage afin de répondre de façon agréable et accompagnée aux 400 réservations inscrites. Il rappelle que des réunions publiques d'information vont démarrer dans les différentes communes.

L'objectif courant juin 2011 sera de rédiger le cahier des charges et ensuite de confier l'étude à un cabinet extérieur vu la technicité de ce dossier. Ce sera la première fois que la CCPOH aura besoin du concours d'un consultant. Jusque-là, les études ont été traitées en interne.

M DELMAS rappelle que sur ce sujet, il faut certes considérer l'aspect technique, mais ne pas oublier l'aspect accompagnement pour une meilleure information et compréhension par les administrés.

Plus aucune question n'étant posée,

M. DELMAS invité au vote,

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : de conserver deux zones au sein de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte :

- zone 1 : Pont Sainte Maxence dont la fréquence des collectes occasionne un taux de T.E.O.M. plus élevé ;
 - zone 2 : l'ensemble des 16 autres communes de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

Article 2 : de fixer les taux de T.E.O.M. pour l'année 2011 comme suit :

Bases prévisionnelles 2010		Taux votés	Produits correspondants
Zone 1	9 174 036 €	13,60 %	1 247 669 €
Zone 2	16 210 490 €	13,10 %	2 123 574 €
TOTAL			3 371 243 €

Article 3 : d'imputer la recette correspondante à la section de fonctionnement du budget 2011.

➤ **Fixation de la tarification de la redevance spéciale**

M. BIBAULT rappelle que le prix de la redevance a toujours été calculé sur le coût du service en général. Il est proposé de baisser le litre de déchet à 0.02 euros puisque le coût du service diminue. Cela s'inscrit dans la suite logique des économies.

Pour répondre à M. LAHAYE, M. BIDAULT confirme que la recette provient à 70 % des communes.

Aucune autre question n'étant posée,

Le Président met au vote

Adopté à la majorité. (1 Abstention)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-13, L.2224-14 et 2333-78,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu la délibération n°58/02 A instaurant la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2003 pour tous les producteurs de déchets autres que les ménages et qui bénéficient de la collecte et du traitement de leurs déchets avec le service de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),

DECIDE :

Article 1er : de fixer à 0,02 € le prix au litre de déchets collectés pour l'année 2011.

Article 2 : de maintenir les frais de gestion de la redevance spéciale à hauteur de 5% pour l'année 2011.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante à la section de fonctionnement du budget 2011.

VI – Revalorisation du prix de vente des repas à domicile

M. DELMAS informe qu'il est proposé de réévaluer le prix du repas de 6.05 euros à 6.14 euros compte tenu des augmentations des coûts. Cette augmentation, si elle est adoptée, sera appliquée au 1^{er} mai 2011.

M. COULLARÉ indique qu'une hausse va être imputée par le fournisseur et que les coûts annexes autour de ce service ne baissent pas (ex : carburant).

Aucune question n'étant posée

Le Président invite au vote.

Adopté à la majorité (1 Abstention)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),

DECIDE :

Article 1er : de fixer à 6,14 € TTC le prix du repas destiné aux personnes bénéficiant du service de portage de repas à domicile, à compter du 1^{er} mai 2011.

VII – Vote du Budget primitif 2011

M. COULLARÉ rappelle son pessimisme quant aux recettes à inscrire et craignait d'avoir à annoncer un déficit relativement important. A ce jour, toutes les recettes ne sont pas connues et que par conséquent le montant indiqué est égal à celui de l'année 2010. Il cite pour exemple, qu'en matière de DGF ou sur le CEJ les sommes à percevoir restent inconnues.

Néanmoins depuis la réunion du 16 mars, quelques chiffres CAF ont pu être intégrés, le montant de la compensation TP et suivant le calcul de la TEOM une recette de 45.000 euros sera dégagée.

Il revient sur le fait qu'il aurait été judicieux de voter le budget un peu plus tard permettant l'obtention de nouveaux paramètres quant aux futures recettes et notamment face aux éléments fiscaux attendus fin avril.

Il précise que des investissements ont dû être effectués en urgence notamment les berges de Rieux. Le coût de réalisation est important et face à une situation imprévue, cette dépense n'était pas inscrite dans le budgeté des investissements 2010.

Compte tenu des éléments exposés, un budget complémentaire sera fait dès lors que les bases chiffrées seront plus explicites (probablement courant Mai).

M. COULLARÉ reprend lecture des chiffres indiqués sur les tableaux supports de présentation. Le budget sera déficitaire de 400.940,12 euros.

Toutefois, considérant les excédents épargnés et la même détermination à faire des économies, les recettes encore à inscrire, 2011 devrait afficher une clôture de l'exercice à zéro. Il indique que les charges à caractère général ont baissé de 200.000 euros environ, par contre les charges de personnel, la mise en place du périscolaire dans toutes les communes ont entraîné des dépenses supérieures. C'est pourquoi il propose un budget en « déséquilibre factice ».

Il invite les membres de l'assemblée à se reporter aux tableaux et graphiques qui leur ont été remis pour une meilleure présentation et compréhension du budget.

Il donne lecture des documents en apportant quelques explications :

Opérations dites non ventilables : les chiffres sont pratiquement les mêmes d'une année sur l'autre. On constate cependant en matière de dépenses des chiffres un peu en baisse.

Enfance Jeunesse : un budgeté de 2.136.005 en dépenses sur 2010, contre 2.230.889 euros pour 2011 pour les dépenses. Quant aux recettes elles sont estimées à 954.649 euros.

M. DELMAS et M. COULLARÉ rappellent que pour ce service il faut rester vigilant, la gestion est difficile en matière de personnel. La différence de 495.256 euros correspond aux versements CAF toujours décalés entre la signature des contrats et le virement des prestations. Il faut donc se réjouir d'avoir réalisé des réserves de trésorerie.

Petite-Enfance (toutes structures confondues) : les dépenses 2010 sont d'un montant de 2.465.125 euros pour un total de recettes 2010 de l'ordre de 2.350.000 euros environ. Les recettes prévues pour 2011 sont de 1.787.723 euros sans compter les remboursements sur rémunérations.

Les effectifs des assistantes maternelles ont baissé depuis 2006 (33 à ce jour contre 53). En matière de personnel, la mise en place d'un poste de cuisinier est en cours de réflexion. Il serait tourné vers les différentes crèches.

L. SARRAZIN rappelle que sur la nouvelle crèche il est prévu accueillir plus d'enfants : 39 contre 20 ce qui engendre un coût de personnel plus important, mais les recettes doivent également augmenter. Optimiser la rentabilité de cette structure est l'une des priorités. Aussi une étude est en cours sur la modulation de l'espace interne afin de gagner encore quelques places pour l'accueil.

La halte-garderie itinérante « Marsupiot's » pourrait être obtenir de meilleurs résultats si une journée complète pouvait s'organiser.

La structure « Les Grenouilles » devient au 1^{er} mai une structure multi accueil : 10 enfants en régulier sur 4 jours et peu d'occasionnel.

Le relais d'assistantes maternelles sera géré prochainement par le secrétariat de la Petite Enfance pour pallier les prochains départs en congés maternité. Limiter les dépenses en évitant de recruter et maintenir le service ouvert.

Centre Culturel la Manékine : les chiffres se stabilisent depuis deux ans. Les dépenses réelles 2010 sont de 490.854 euros (sans directeur). L'objectif 2011 est de maintenir des chiffres identiques voire inférieurs. Un agent en administratif/gestion est prévu pour la surcharge de travail.

M. Hervieu intervient commentant les chiffres indiqués. Il exprime son sentiment quant à la réelle nécessité d'un centre culturel, critiquant violemment la qualité des spectacles présentés, les jugeant même immoraux.

K. FOYART rappelle que la saison de 2010 a coûté par habitant 4.15 euros contre 9.50 euros en 2007 sans pour autant sacrifier la qualité des spectacles proposés. Les recettes représentent 26% des dépenses culturelles.

M. DELMAS confirme que chacun a le droit de s'exprimer. Toutefois, avant toute critique injurieuse, il serait judicieux de le constater.

Le Conservatoire : sur ce service on constate une stabilité avec un bon taux de fréquentation.

Le Portage de repas : les recettes pour 2011 sont estimées à 230.000 euros.

Les Ordures Ménagères : M. COULLARÉ cède la parole à M. BIDAULT.

Le total des dépenses pour l'année 2010 s'élève à 3.315.114 euros et les recettes ont été de 3.648.040 euros donc tout va bien le budget a été maîtrisé. Le budgété 2011 représente 3.450.232 euros pour des recettes estimées à 3.618.173 euros. L'objectif est atteint : le budget est sécurisé pour les années à venir.

Les Collèges et Gymnases : en dehors du paiement des redevances dites « Turbo Collèges », les dépenses évoluent très peu. Les recettes sont essentiellement constituées par les fonds provenant du Conseil Général et la location des gymnases par les associations pour la pratique des activités. Quelques travaux d'entretien seront nécessaires pour le Gymnase de Pont Sainte Maxence.

Picardie en Ligne : rien à signaler. Le recrutement d'un agent handicapé pour le site de Verneuil en Halatte est prévu.

E. WARLOUZET indique que ce n'est pas simple de recruter une personne en adéquation avec ce poste. Même les associations tournées vers le personnel handicapé rencontrent des difficultés.

L'Administration Générale : Elle représente un budget relativement important : 820.000 euros environ pour 2010 en dépenses réelles. Le budget prévisionnel 2011 inscrit un montant de 1.000.000 environ.

Deux emplois sont en plus :

- Le poste créé récemment pour renforcer le service des Ressources Humaines. M. COULLARÉ présente à l'assemblée Mme Sophie LE MEE, arrivée le 1^{er} mars dans ce service.
- Le poste de médiateur socioculturel occupé par M. Karim BOUCHEKHCHOUKH

La Communication : ce service a été allégé avec le départ de son directeur qui n'a pas été remplacé. Il compte aujourd'hui deux personnes et en restera à ce nombre.

L'Informatique + SIG : une personne à temps plein facilement disponible pour intervenir sur les différents sites.

Le Service Technique : les chiffres restent stables. Suppression du contrat d'entretien Dalkia pour limiter les coûts, et la mise en place d'une équipe de 3 personnes qui intervient sur l'entretien courant et les menues réparations.

L'Economie : ce service ne compte plus qu'un Chargé de Développement Economique en la personne de M. Grégory CHAFFOIS, accompagné de l'Agence Sud Oise Développement (SODA). M. Eddy a été licencié, son départ effectif a eu lieu courant Février 2011. Le budget prévisionnel est en baisse.

M. RENAUD félicite le travail accompli par Grégory CHAFFOIS. Il fait remarquer que l'on vient de lui confier une tâche supplémentaire sur le programme FISAC tourné vers le commerce local.

En résumé, le budget 2011 s'établit comme suit :

- En dépenses avant amortissements à 17.314.786,00 euros, après prise en charge des amortissements d'un montant de 354.850,00 euros, à 17.669.636,00 euros.
- En recettes 17.268.695,88 euros soit un déficit de 400.940,12 euros.
- Après reprise du résultat antérieur d'un montant de 3. 073.623,12 euros, le montant inscrit en budget de fonctionnement tant en matière de dépenses qu'en recettes est de 20.342.319 euros.

Monsieur LAHAYE revient sur les chiffres présentés en page 8 du rapport de présentation et notamment sur le prévisionnel de 6.437.350 pour 2011. Il souligne qu'il est différent de celui de 2010. Compte tenu qu'il est proposé d'inscrire dans un premier temps un produit fiscal correspondant au prévisionnel de 2010, pourquoi cette différence ?

M. DELMAS rappelle quelques chiffres présentés dans le projet de budget, que tous les paramètres n'ont pu être considérés et des désagréments fiscaux annoncés ont été appliqués. Les recettes ont été indiquées pour des montants minimisés

M. LAHAYE remercie d'avoir obtenu les documents sollicités lors du DOB. Ce sont des supports intéressants reprenant des éléments concrets qui permettent une meilleure compréhension et interprétation pour le vote du budget.

En ce qui concerne les investissements, M. COULLARÉ invite l'assemblée à suivre les chiffres sur les tableaux remis :

L'Administration générale : Les dépenses sont essentiellement constituées par le remboursement au capital de la dette soit 327.510 euros. En recettes, sont inscrites plusieurs sommes ventilées et des amortissements pour un total de report de 1.000.000. Les opérations non ventilables 1.547.914 (argent en réserve) et résultats reportés.

Centre Culturel la Manépine : un chiffre de 664.663 est présenté, il est pour l'instant indicatif. En effet, les offres reçues suite à l'ouverture des plis sur le marché pour les travaux à engager ne sont pas considérées comme recevables. Une incertitude subsiste quant aux subventions à recevoir du Conseil général et de l'ancienne DDR. La seule subvention assurée est de 117.000 euros provenant des fonds FRAPP. Donc prudence sur les travaux.

Le Conservatoire : les travaux sont en cours de finition.

M. KELLNER, s'adressant au Président, revient sur le montant annoncé pour les travaux de la Manépine et s'en étonne ayant retenu la somme de 300.000 euros, annoncée lors des commissions bâtiments. Il constate aujourd'hui une augmentation. Il s'étonne que les chiffres présentés lors des différentes commissions bâtiments et ceux énoncés aujourd'hui soient différents. Il demande confirmation de ce qu'il avance.

M. DELMAS indique qu'il ne participe que très rarement aux commissions bâtiments et invite M. PERRAS à poursuivre sur ce point.

J. PERRAS confirme que ces propos ont probablement été tenus au tout début des pourparlers, il y a 2 ans environ. Or à ce jour la situation prévisionnelle a été réétudiée en tenant compte de nouveaux paramètres (besoins de matériaux, sécurité, clôture,...), ce qui explique cette hausse. Il rappelle qu'au fil des commissions, cette situation « d'augmentation » a été évoquée et, pour y participer avec régularité, M. KELLER ne peut nier l'avoir entendu.

M. DELMAS rappelle que sur ce projet il a toujours été prudent et s'est prononcé contre le projet lors du vote en Bureau Communautaire. Néanmoins, il a accepté de procéder à l'étude des coûts de rénovation et d'extension de ce site. Il reconnaît que les chiffres sont hallucinants. Le fait d'indiquer cette somme au budget ne veut pas dire que les travaux sont engagés. C'est lors d'un prochain Conseil Communautaire que la décision sera adoptée ou non et sur des chiffres peut être revus.

M. COULLARÉ reprend :

Le Conservatoire : le total des investissements représente 307.188 et inscrit des recettes pour 213.239 euros.

Pour les autres services, ce sont des éléments classiques. Quant au service Ordures Ménagères tout a déjà été dit. Pour le Service Technique quelques investissements sont prévus.

Enfance-Jeunesse et l'Accueil Loisirs sans Hébergement : il reste un peu d'équipement à acheter pour l'installation du futur Pôle Service.

Ribambelle : le marché concernant l'aire de jeux extérieurs en cours. Pour les autres services rien de particulier n'est à signaler.

Economie : il est prévu des acquisitions foncières sur la zone de Sacy le grand pour 7 hectares environs et des aménagements, de terminer la signalétique, l'étude de la 3^{ème} tranche de Moru-Pontpoint et la contournante de Pontpoint.

Le SIZI (ancien syndicat de la ZI Pont Ste Maxence/Brenouille) correspond au remboursement d'emprunt.

Voiries : des travaux sont prévus.

Le Pôle Service : les travaux sont en cours, les dépenses sont inscrites pour un montant de 730.402 euros et les recettes (subventions) représentent la somme de 441904 euros.

L'étude Insectarium est subventionnable à hauteur de 80 % dans le cadre des fonds mutualisés du Pays Sud Oise soit 240.000 euros (recettes) sur 300.000 euros inscrits.

En résumé : un total en dépenses d'investissements pour 6.509.742 euros, des recettes prises pour la somme de 6.509.742 avec 1.028.119,27 d'euros de reste à réaliser, et 2.320.39516 qui correspondent à des reports de recettes,

➤ Soit un total de 4.189.346,84 euros.

Ce sont des chiffres indicatifs.

Des études sur l'accessibilité des locaux, sur les équipements sportifs et d'autres sont demandées par la région.

M. CUGNIERE revient sur le projet Insectarium.

M. LAHAYE reconnaît le projet intéressant sur le site de Villette mais suggère d'en débattre en Conseil Communautaire étant donné le coût qu'il représente.

M. le Président s'explique sur le Projet Insectarium : une première étude a été rendue sur les deux sites présumés. Le Pays a financé une étude plus en détails site par site. Elle sera rendue prochainement. Le Pays va décider du lieu le mieux adapté pour l'installation de l'Insectarium et « donnera la main » à la collectivité qui sera retenue. Dès lors, des études complémentaires seront à mener avec un certain nombre de décisions à prendre, jusqu'à la décision finale. Ces études complémentaires devront être validées par étape et donc ce projet pourra s'arrêter à tout moment. L'ensemble des études a été estimé à 358.000 euros. En tout état de cause rien à ce jour n'est engagé, ce projet se fera étape par étape, et toute décision fera l'objet d'un vote en Conseil Communautaire.

Mme GOENSE souhaite quelques explications sur les chiffres annoncés pour la réhabilitation du Conservatoire et l'annexe.

M. DELMAS rappelle les chiffres préalablement énoncés dans les tableaux.

Mme LOBIN s'étonne de ne pas retrouver d'indications sur le SPANC.

M. COULLARÉ indique que c'est une comptabilité « M49 » qui va être créée.

M. NAGY revient sur le projet « Grange » inscrit pour un montant « études » de 30.000 euros HT (page 5)

M. DELMAS indique qu'effectivement ce projet n'a pas été repris dans le budget n'ayant pas été travaillé. La somme est inscrite en prévision, et peut servir à une autre étude. Cependant dans un prochain chapitre il sera demandé de voter pour une demande de subvention,

La parole est donnée à M. PERRAS qui précise que des fonds sont disponibles au niveau Pays. Techniquement c'est un bâtiment jouxtant le Conservatoire avec la possibilité de créer des accès par le théâtre de verdure et le Conservatoire. Il est aménageable sur deux niveaux (salle de danse et rangement). Quelques visites de faisabilité ont eu lieu et les membres de la commission bâtiment sont invités à le visiter.

M. NAGY demande où en est le programme BIL, des études ayant été réalisées.

M. RENAUD précise que les projets ont été abandonnés pour le moment mais pas clôturés, les choses n'étant pas simples à concrétiser et pas suffisamment rentables.

M. DELMAS rappelle que ce n'est pas seulement pour des raisons économiques que le BIL est stoppé, mais aussi par un manque de locaux adaptés. D'autres investissements fonciers sont à lancer ou à poursuivre, citant l'exemple sur la commune de Sacy le Grand et de Pontpoint afin de finaliser le site. La zone nord est à développer, des premiers contacts ont eu lieu. A ce jour, le BIL n'est pas une priorité.

M. RENAUD suggère d'avoir quelques bâtiments sur chaque zone pour satisfaire les demandes immobilières en matière d'installation ou de création toutes activités confondues, avec des box de superficie de 100 à 300 m².

M. LAHAYE et Mme GOENSE reviennent sur le sujet « Grange ». Pourquoi ne délibère-t-on pas, et pourquoi ne pas décentraliser ce projet sur la Grange aux Dîmes. Aucune concertation n'a été faite et un budget annoncé déficitaire pour 2011 est-ce une priorité ?

M. le Président rappelle que la décision n'est pas prise. Actuellement on amorce une phase de discussions. Il redonne la définition d'un budget : « sommes portées en prévision de quelque chose ».

M. RENAUD restitue la Grange aux Dîmes proche du centre de Pont Sainte Maxence et de l'Abbaye Royale du Moncel (pas de véritable délocalisation).

Mme FOYART confirme qu'il serait judicieux d'afficher le Conservatoire et la Danse en un même lieu. Elle rappelle que le projet est amortissable à moyen terme.

Plus aucune question n'étant abordée,

Le Président met au vote par chapitre

Adopté à la majorité (3 Oppositions)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu le compte administratif 2010,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à la majorité (trois voix contre),

DECIDE :

Article Unique : d'adopter le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 20 342 319 €

Recettes : 20 342 319 €

Section d'investissement :

Dépenses : 6 509 742 €

Recettes : 6 509 742 €

VIII – Demandes de subventions pour projets d'investissements

M. DELMAS donne lecture des différentes subventions à solliciter :

- ZA Moru-Pontpoint 3^{ème} tranche : subvention à solliciter 272.180 euros (130.180 auprès du Conseil Général et 142.000 au titre de la DETR),
- Trans'Oise : subvention à solliciter de 79.800 euros auprès du Conseil Général,
- Travaux de réhabilitation et d'extension du Centre Culturel Intercommunal : subventions à solliciter 205.052 (105.052 auprès du Conseil Général et 100.000 au titre de la DETR),
- Vidéo protection Pôle Social : subvention à solliciter au titre du FIPD à hauteur de 50 %,
 - Création d'une salle de danse au Conservatoire Intercommunal : subvention à solliciter au titre du FRAPP 2009/2011 sur les crédits « fonds mutualisés » pour un montant de 300.000 euros soit 50% du projet.

Sur ce dernier point, le Président informe les élus que des sommes inscrites dans la programmation FRAPP 2009/2011 ont été abandonnées par certaines collectivités (ex : Senlis et Chantilly). Des fonds d'un montant de 300 000 € sont donc à réaffecter à des projets nouveaux dits « d'intérêt Pays ». Et ce projet pourrait être accepté et considéré comme tel.

M. LAHAYE demande à combien s'élève l'enveloppe globale dégagée et à dispatcher.

M. LAMY répond qu'il reste une enveloppe de 300 000 € à réaffecter et précise que ce projet Grange s'est présenté que très récemment. Les autres Communautés de Communes n'ayant pas de projet à présenter, la CCPOH peut saisir une opportunité de compléter le service culturel en adéquation avec le Conservatoire.

Le Président rappelle que pour le moment rien n'est fait, que ce projet n'a pas encore été débattu au sein du Bureau Communautaire. Il confirme que le sujet est abordé dans la mesure où des fonds Pays sont à réaffecter.

M. RENAUD revient sur le bâtiment de la grange aux Dîmes et invite l'assemblée à le visiter. Il suggère que le sujet de la salle de danse soit étudié sur les deux sites et de décider du lieu le plus intéressant. Il propose la vente de la Grange aux Dîmes à la CCPOH pour le prix d'achat soit 80.000 euros.

M. DELMAS signale que M. RENAUD l'avait interrogé lors de l'achat par la commune de Pontpoint.

Aujourd'hui l'école de danse est un sujet sur lequel il y a lieu de réfléchir et travailler.

Plus de question n'étant posée
Le Président met au vote

Adopté à l'unanimité.

IX – Questions diverses

- Mme LOBIN revient sur la nomination de M. Delmas au Conseil Général, et l'interroge sur la poursuite de son mandat de Président, ayant lu dans la presse que si il était élu, il présenterait sa démission.

M. DELMAS affirme ne pas avoir tenu de tels propos. Des choses peuvent être écrites sans qu'il en soit à l'origine ou précisément l'auteur.

Il est nécessaire de réfléchir sur ce point tant avec les collègues de la CCPOH, que ceux de la Mairie de Pont Sainte Maxence, et sa famille. C'est une décision qu'il ne peut pas prendre seul.

Il faut aussi savoir mesurer les conséquences qu'un départ pourrait entraîner, ayant toujours travaillé dans l'intérêt général de tous et de la collectivité, et éviter toute déstabilisation de structures, des précédents ont déjà été vécus.

« Il faut laisser le temps au temps avant de se précipiter et constater que de manière générale les résultats de travail sont existants. Il est nécessaire de préserver les acquis ».

M. COULLARÉ, doyen d'âge, précise que d'avoir aujourd'hui parmi les élus de la CCPOH un élu au Conseil Général ne peut être que bénéfique. Il invite M. le Président à ne pas présenter sa démission, et souhaite ne pas déstabiliser une structure qui fonctionne bien.

- Mme LOBIN reprend sur le rattachement des communes aux intercommunalités et souhaite que le sujet soit débattu. Elle souhaite également qu'un bilan de la CCPOH soit fait après trois ans sous la présidence de M. DELMAS.

M. DELMAS rappelle, concernant le premier point, que ce sujet a déjà été abordé en Bureau Communautaire et qu'il n'est pas contre un nouveau débat. Néanmoins il précise que c'est une décision préfectorale, la réunion de la Commission Départementale Intercommunale aura lieu le 8 avril prochain. Quant au bilan triennal, ce point sera abordé en Comité Directeur.

M. NAGY souhaiterait que les maires soient invités aux réunions du Bureau Communautaire et qu'une réunion des maires soit instaurée de façon périodique.

M. DELMAS rappelle que tous les maires sont invités à participer, et qu'il n'est pas contre l'idée d'une réunion des maires.

- Mme TIXIER déplore de ne pas être suffisamment informée des sujets débattus et des comptes rendus des Bureaux Communautaires.

- M. LAHAYE revient sur le point évoqué par Mme LOBIN quant au rattachement des communes aux Communautés de Communes. Il souhaite que tout le monde soit impliqué dans les projets et les décisions à prendre.

M. COULLARÉ fait remarquer que tous n'ont pas le même avis sur les décisions.

M. DELMAS prend bonne note de ces remarques.

M. CORLAY constate une certaine distorsion sur le budget travaux du centre culturel, de l'information entre les réunions, commissions et la communication qui suit à travers les comptes rendus auprès des élus.

M. DELMAS précise que les comptes rendus sont sur Extranet. Mais il reconnaît que tout n'y est pas. Mais il faut laisser le temps de rédiger les comptes rendus.

M. KOROLOFF suggère qu'un mail soit envoyé à chacun pour chaque compte-rendu (même si non élu dans telle ou telle commission) facilitant la remontée d'information et sa prise de connaissance.

M. de LUPPE rappelle que dans les documents préparatoires constituant les séances des Conseils Communautaires, il est fait état des décisions prises dans les Bureaux Communautaires précédents.

M. DELMAS entend bien et comprend. Il poursuit précisant qu'il est difficile d'inviter tous les élus de la CCPOH (toutes commissions confondues) à participer à toutes les réunions, c'est le rôle de l'exécutif que de prendre des décisions au quotidien.

M. LAHAYE rejoint les propos de M. le Président.

M. HERVIEU remercie M. DELMAS de ne pas avoir divulgué le contenu d'une correspondance relative au DOB. Il regrette un manque de communication, et souhaite qu'elle soit bilatérale.

M. DELMAS, pour répondre aux propos tenus dans le courrier, rappelle que par définition un DOB est un débat où chacun peut discuter de ce qui est présenté. Si toutes les informations sont écrites, on ne parle alors plus de débat.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée

M. Le Président lève la séance à 23h00.

Le Secrétaire de Séance



Daniel MERCIER



Michel DELMAS